Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 2 mai 2016 - 17h30 **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS** DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents: 32/40

L'an deux mille seize et le deux du mois de mai, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la MIFE, Promenade LOUHANS-CHATEAURENAUD présidence Cordeliers à sous la M. Anthony VADOT.

Nombre de

délégués suppléants

Etaient présents :

ayant voix

<u>délibérative</u> : 4

Nombre de personnes ayant

pris part à la délibération : 36

Date de la

convocation: 22 avril 2016

Délégués titulaires: M. Anthony VADOT, M. Jean-Marc ABERLENC, M. Frédéric BOUCHET, Mme Michelle LIEVAUX, M. Éric BERNARD, M. Michel BUGUET, M. Stéphane BESSON, M. Christian CLERC, M. Daniel BERTIN, M. Jean-Michel LONGIN, Mme Christine BOURGEOIS, Mme Maryvonne BERTHAUD, M. Jean-Louis DESBORDES, Mme Marie-Madeleine DOREY, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Denis LAMARD, M. Pierre NICOLLE, M. Jean-Marc LEHRE, Mme Danièle LECUELLE, Mme Nadine MOREY, M. Yves RAVET, M. Joël CULAS, M. Stéphane GROS, M. Thierry COLIN, M. Philippe ROUTHIER, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD, Mme Marie-Paule CAPPE, M. Sébastien JACCUSSE, M. Jean-Jacques NICOLAS, Mme Claudette TISSOT

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme Véronique REYMONDON, M. Jean-Paul PIRAT, M. Roger DONGUY, M. Jean SIMONIN

Délégués suppléants sans voix délibérative : M. Daniel PUTIN, M. Remy GAY, M. Michel PUGET, M. Pascal COUCHOUX

Secrétaire de séance : Mme Nadine MOREY

Délibération n°2016-022 : Validation du cahier des charges pour la mission d'accompagnement à la mobilisation des acteurs locaux, publics et privés, aux échelles intercommunales afin d'initier des démarches territoriales de transition énergétique de type TEPos

- Vu le programme européen LEADER FEADER 2014-2020 « Entrer dans la transition énergétique »
- Vu les crédits territorialisés du Conseil Régional inscrits dans la programmation 2016 du contrat territorial 2015-2017
- Vu le budget principal approuvé le 8 février 2016
- Considérant la réunion de bureau du 18 avril 2016

M. le Président rappelle que les associations représentant les élus locaux ont signé, fin janvier 2015 lors des assises nationales de l'énergie, « l'appel de BORDEAUX » exprimant « la volonté des territoires de répondre à l'urgence du défi lié au dérèglement climatique ».

« L'engagement des maires et des présidents d'intercommunalité de France pour le climat », initialement prévu en novembre 2015 lors de leur 98ème Congrès qui n'a pas eu lieu suite aux attentats, sera affirmé le 31 mai 2016 lors du 99^{ème} Congrès.

En lien avec ses travaux sur le SCoT, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, désormais mobilisé sur la transition énergétique avec son programme européen LEADER FEADER 2014-2020 et son contrat territorial 2015-2017, peut porter, à l'échelle de son périmètre et en partenariat avec le Conseil de développement, une réflexion collective de lutte contre et d'adaptation au changement climatique.

Cette mobilisation partenariale sera dans l'intérêt des intercommunalités à fiscalité propre, et, par conséquent, de leurs communes membres, qui :

- doivent être labellisées « *Territoire à Energie Positive (TEPos)* » afin de bénéficier de certaines enveloppes financières notamment les 4 250 000 euros d'une mesure régionale du FEADeR 2014-2020 dédiée à la rénovation énergétique des bâtiments publics,
- doivent, pour celles de plus de 20 000 habitants, élaborer un « Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) » exécutable au plus tard en décembre 2018 conformément à la loi du 17 août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte.

Dans le respect du cahier des charges présenté, l'intervention de spécialistes permettra d'avoir les tenants et aboutissants de ces démarches: procédures et obligations réglementaires, coûts, mobilisations participatives, pilotages, contenus, actions, gouvernances, évaluations, etc. Des témoignages d'élus déjà engagés seront également recherchés.

Le coût de cette mission d'accompagnement, prévu au budget 2016 et estimé à 48 000 euros, est subventionnable à hauteur de 80% avec les crédits territorialisés du Conseil Régional inscrits dans la programmation 2016 du contrat territorial 2015-2017 et le FEADER 2014-2020 au titre de LEADER.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

Certifié exécutoire pour avoir été reçu

à la Sous-préfecture le

VALIDE le cahier des charges pour le publier sur un profil acheteur et/ou un journal d'annonces légales ainsi que sur des sites spécialisés en développement local,

SOLLICITE des subventions auprès du Conseil Régional au titre du contrat territorial 2015-2017 et du FEADER 2014-2020 au titre du LEADER qui sera, si nécessaire, appelé par l'autofinancement,

AUTORISE M. le Président à signer tous documents liés à cette mission d'accompagnement.

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus Et ont signé les membres présents, Pour extrait certifié conforme,

Syndicat Mixte

de la Bresse Bourguignonne #1/-//

Le Président Anthony VADOT

Syndicat Mixte

de la

Bresse Bourguignonne